

1 **Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-**
2 **Laurent)**
3 **Déclaration du gouvernement en réponse au programme de**
4 **rétablissement**

5 **La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario**

6 Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la
7 biodiversité en Ontario. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD)
8 représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et
9 le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

10
11 Aux termes de la LEVD, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (le
12 ministère) doit veiller à ce qu'un programme de rétablissement soit élaboré pour chaque
13 espèce inscrite à la liste des espèces en voie de disparition ou menacées. Un
14 programme de rétablissement offre des conseils scientifiques au gouvernement à
15 l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le rétablissement d'une espèce.

16
17 Dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de rétablissement, la
18 LEVD exige que le ministère publie une déclaration qui résume les mesures que le
19 gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au programme de
20 rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la réponse du
21 gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le programme de
22 rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement a pris en
23 compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les parties intéressées, les autres
24 autorités, les collectivités et organismes autochtones, et les membres du public. Elle
25 reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles actuellement,
26 dont les connaissances traditionnelles écologiques. Elle pourrait être modifiée en cas
27 de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures prévues à la présente
28 déclaration, la LEVD permet au ministère de déterminer ce qu'il est possible de réaliser,
29 compte tenu des facteurs sociaux, culturels et économiques.

30
31 Le programme de rétablissement du Dard de rivière (*Percina shumardi*) en Ontario
32 (*Percina shumardi*) (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) a été
33 achevé le 30 mai 2018.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement du Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) en Ontario

34 Le dard de rivière est un petit poisson des grandes profondeurs de la famille des
35 Percidae qui peut atteindre une longueur de 9,4 cm. Il arbore deux taches sur sa
36 nageoire dorsale épineuse, de 8 à 15 taches foncées sur ses flancs et 7 ou 8 taches
37 ressemblant à une selle sur son dos.

38 **Protection et rétablissement du Dard de rivière (populations des Grands Lacs et**
39 **du haut Saint-Laurent)**

40 Le dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) est inscrit sur
41 la liste des espèces en voie de disparition de la LEVD, qui protège à la fois le poisson et
42 son habitat. La LEVD interdit à quiconque de nuire à l'espèce ou de la harceler et
43 d'endommager ou de détruire son habitat sans autorisation. Une telle autorisation
44 exigerait que des conditions établies par le gouvernement de l'Ontario soient
45 respectées.

46 À l'instar d'autres espèces de dard au Canada, le dard de rivière est largement répandu
47 dans la partie est de l'Amérique du Nord. Son aire de répartition s'étend de la côte du
48 golfe du Mexique au Texas vers le nord jusqu'au fleuve Nelson au Manitoba et de la
49 rivière Saskatchewan vers l'est jusqu'aux tributaires du lac Sainte-Claire dans le Sud de
50 l'Ontario. On compte trois populations de dards de rivière en Ontario: la population des
51 rivières Saskatchewan et Nelson dans le Nord-Ouest de l'Ontario, la population du sud
52 de la baie d'Hudson et de la baie James dans le Nord de l'Ontario et la population des
53 Grands Lacs et du haut Saint-Laurent dans le Sud de l'Ontario. La population des
54 Grands Lacs et du haut Saint-Laurent est inscrite en tant qu'espèce en voie de
55 disparition sur la Liste des espèces en péril en Ontario, tandis que les populations des
56 rivières Saskatchewan et Nelson et du sud de la baie d'Hudson et de la baie James
57 sont classifiées non en péril. Malgré l'intensité des recherches du dard de rivière dans
58 le secteur des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent, seulement 29 exemplaires ont été
59 recueillis dans le lac Sainte-Claire et ses tributaires depuis 1973, année où l'espèce a
60 été enregistrée pour la première fois dans le lac Sainte-Claire. La majorité de ces
61 cueillettes ont été effectuées dans le lac Sainte-Claire (14), la rivière Sydenham (9) et la
62 rivière Thames (4); un exemplaire a été recueilli dans le ruisseau Bear qui pourrait
63 contenir davantage d'exemplaires puisqu'il est un tributaire du lac Sainte-Claire. Malgré
64 les limites de l'échantillonnage de petits poissons dans les zones plus profondes des
65 lacs et des rivières, on a fait des progrès pour améliorer les méthodes
66 d'échantillonnage, et des relevés mieux ciblés ont été effectués dernièrement pour le
67 dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent). Ce petit nombre

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement du Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) en Ontario

68 de cueillettes reflète probablement la rareté actuelle de cette espèce dans le Sud de
69 l'Ontario.

70 De récents relevés du dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-
71 Laurent) effectués en 2012-2016 dans les rivières Sydenham et Thames ont permis de
72 repérer plusieurs caractéristiques uniformes de l'habitat pour les dards de rivière
73 recueillis dans ces plans d'eau, notamment la grande largeur du cours d'eau, la turbidité
74 élevée, l'absence de végétation aquatique et le peu de couvert en surplomb. Dans
75 d'autres zones du bassin versant du lac Sainte-Claire, cette espèce est recueillie
76 principalement dans les zones proches du rivage des lacs et des rivières de taille
77 moyenne, mais on l'a trouvée dans de petites rivières comme le ruisseau Bear. Au
78 Manitoba et dans le Nord-Ouest de l'Ontario, cette espèce a été recueillie dans les
79 rivières avec substrats composés de gravier et de galets, que l'on croit être importants
80 pour le frai. Généralement, les œufs du dard de rivière sont pondus dans le substrat.
81 Les données sur la reproduction propres au dard de rivière (population des Grands
82 Lacs et du haut Saint-Laurent) sont inconnues.

83 Plusieurs autres lacunes dans les connaissances existent pour cette population,
84 puisque les enregistrements ne remontent qu'à 1973 et que seulement quelques
85 douzaines d'exemplaires ont été recueillis jusqu'à présent. Cela présente des défis pour
86 déterminer les tendances démographiques à long terme; des renseignements sur la
87 répartition, la dispersion et l'abondance; et les caractéristiques biologiques et du cycle
88 vital (p. ex. habitat et lieux de frai, taux de survie aux différentes étapes du cycle de vie)
89 propres à cette population. On pourra peut-être combler les lacunes dans les
90 connaissances grâce à la participation des communautés et organisations autochtones
91 et aux connaissances écologiques traditionnelles, car il existe plusieurs endroits où
92 l'habitat du dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) croise
93 un territoire autochtone, notamment Bkejwanong (Première Nation de Walpole Island).

94 L'urbanisation et l'agriculture ont modifié considérablement le paysage dans le Sud de
95 l'Ontario. Les répercussions de ces modifications sur le dard de rivière (population des
96 Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) ne sont pas claires, car les cueillettes remontent
97 seulement à 1973. Il est possible que cette espèce ait toujours été rare dans la région,
98 mais cela demeure inconnu à cause de l'absence de données historiques. La pollution
99 permanente (p. ex. le lessivage des terres cultivées, les déversements toxiques et les
100 effluents ménagers) provenant des aménagements existants et continus menace le
101 dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) et son habitat à
102 cause de l'eutrophisation (privation d'oxygène) des plans d'eau, de la toxicité pour cette
103 espèce et sa proie et de la sédimentation et de l'atterrissement. La sédimentation et

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement du Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) en Ontario

104 l'atterrissement peuvent étouffer les œufs du dard de rivière et entraver la respiration et
105 la capacité de repérer les proies à cause de la turbidité accrue. Les modifications à
106 l'habitat, telles que l'artificialisation de la berge et le dragage peuvent également
107 endommager ou détruire l'habitat et les œufs du dard de rivière.

108 Les espèces envahissantes, telles que les dreissenidés (p. ex. la moule zébrée
109 (*Dreissena polymorpha*) et la moule quagga (*Dreissena bugensis*)) et les gobies
110 envahisseurs (c.-à-d. le gobie arrondi (*Neogobius melanostomus*) et le gobie de la mer
111 Noire (*Proterorhinus semilunaris*)), pourraient menacer cette espèce par leurs effets
112 négatifs sur l'habitat et la disponibilité de proie, quoique les effets de ces espèces
113 envahissantes sur le dard de rivière ne soient pas bien compris. Le régime du dard de
114 rivière consiste en une variété d'invertébrés, de crustacés, d'œufs de poisson et
115 d'escargots, et une concurrence ultérieure avec les gobies envahissants pour les
116 ressources en nourriture et en habitat est possible, car ces espèces occupent des
117 habitats semblables. Les répercussions des barrages et d'autres obstacles à la
118 dispersion sont inconnues; leur effet devrait toutefois être minimal sur la population des
119 Grands Lacs et du haut Saint-Laurent, car elle est répartie en aval des principaux
120 barrages et sa dispersion en amont est limitée par sa petite taille.

121 Le dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) est rare dans
122 le Sud de l'Ontario et fait face à plusieurs menaces générales à différentes étapes du
123 cycle de vie. Cependant, les répercussions de ces menaces ne sont pas bien connues
124 en raison de l'absence de données historiques et du petit nombre de cueillettes. Le fait
125 de rassembler l'information et d'intégrer les connaissances écologiques traditionnelles,
126 selon leur disponibilité et telles qu'elles sont communiquées par les communautés,
127 pourrait aider à combler les lacunes dans les connaissances et à soutenir l'atténuation
128 des menaces et la gestion de l'habitat de manière efficace. Dresser des inventaires aux
129 endroits où la présence de l'espèce est connue et est historique permettra d'améliorer
130 les connaissances au sujet de la situation de l'espèce au sein de différents plans d'eau
131 (c.-à-d. historique ou existe encore). Les efforts de surveillance devraient être axés sur
132 les endroits où on trouve actuellement l'espèce. Bien que ces efforts puissent permettre
133 de détecter de nouveaux exemplaires, on s'attend toujours à ce que l'espèce soit rare
134 et puisse ne pas être autosuffisante à l'heure actuelle en l'absence de mesures de
135 rétablissement supplémentaires. Par conséquent, le gouvernement appuie toute étude
136 sur la faisabilité et la nécessité d'augmenter les populations là où la présence de
137 l'espèce est connue.

138

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement du Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) en Ontario

139

140 **Objectif du programme de rétablissement du gouvernement**

141 L'objectif du gouvernement pour le rétablissement du dard de rivière (population des
142 Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) est de soutenir la persistance des populations
143 autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce. Le gouvernement
144 appuie toute étude sur la faisabilité d'augmenter les populations existantes.

145 **Mesures**

146 La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité
147 partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité,
148 ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de
149 l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération
150 intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et
151 collectivités. En élaborant la présente déclaration, le ministère a tenu compte des
152 démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à
153 ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

154 **Mesures menées par le gouvernement**

155 Afin de protéger et de rétablir le dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut
156 Saint-Laurent), le gouvernement entreprendra directement les mesures suivantes:

- 157
- 158 • Collaborer avec des partenaires fédéraux, tels que Pêches et Océans Canada,
159 pour mettre en œuvre des mesures de protection et de rétablissement, comme
160 s'employer à explorer le retrait du dard de rivière (population des Grands Lacs et
161 du Saint-Laurent) de la liste des espèces de poissons-appâts admissibles en
162 vertu du Règlement de pêche de l'Ontario. Au besoin et comme il convient,
163 entreprendre une communication ciblée avec les pêcheurs à la ligne et les
164 récolteurs d'appâts pour accroître la sensibilisation aux espèces de poissons-
appâts admissibles et non admissibles.
 - 165 • Continuer de mettre en oeuvre le plan stratégique contre les espèces
166 envahissantes de l'Ontario pour prendre en charge les espèces envahissantes
167 (par exemple, le gobie à taches noires, la moule zébrée, la moule quagga) qui
168 menacent le dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-
169 Laurent).

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement du Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) en Ontario

- 170 • Continuer de protéger le dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut
171 Saint-Laurent) et son habitat par l'application de la LEVD.
- 172 • Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus
173 de planification et d'évaluation environnementales quant aux exigences de
174 protection prévues à la LEVD.
- 175 • Encourager la soumission de données sur le dard de rivière (populations des
176 Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) au dépôt central de l'Ontario par le biais
177 de projets scientifiques entre citoyens, desquels il reçoit des données (comme
178 [iNaturalist](#)), ou directement, par l'entremise du [Centre d'information sur le](#)
179 [patrimoine naturel](#)
- 180 • Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la
181 sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario.
- 182 • Appuyer les partenaires en conservation, et les organismes, municipalités et
183 industries partenaires et les collectivités autochtones, pour qu'ils entreprennent
184 des activités visant à protéger et rétablir le dard de rivière (populations des
185 Grands Lacs et du haut Saint-Laurent). Ce soutien prendra la forme de
186 financement, d'ententes, de permis avec des conditions appropriées, et de
187 services
- 188 • Encourager la collaboration, et établir et communiquer des mesures prioritaires
189 annuelles pour l'appui gouvernemental afin de réduire le chevauchement des
190 travaux.

191 **Mesures appuyées par le gouvernement**

192 Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à
193 la protection et au rétablissement du dard de rivière (populations des Grands Lacs et du
194 haut Saint-Laurent. On accordera la priorité aux mesures portant la mention
195 « hautement prioritaire » en ce qui concerne le financement par le programme
196 d'intendance des espèces en péril. Lorsque cela est raisonnable, le gouvernement
197 tiendra également compte de la priorité accordée à ces mesures lors de l'examen et de
198 la délivrance d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de*
199 *disparition*. On encourage les autres organismes à tenir compte de ces priorités
200 lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation relatifs à des espèces en
201 péril. Le gouvernement ciblera son appui sur ces mesures hautement prioritaires au
202 cours des cinq prochaines années.

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement du Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) en Ontario

203
204

205 **Secteurs d'intervention: Recherche et surveillance**

206 Objectif: Augmenter le niveau de compréhension à l'égard de l'abondance
207 du dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-
208 Laurent), de ses besoins en habitat, des caractéristiques de son
209 cycle vital, des tendances de la population et de l'habitat et de la
210 faisabilité et nécessité de mesures de gestion de la population (c.-
211 à-d. augmentation).

212 Comme il s'agit d'un poisson de petite taille des grandes profondeurs, le dard de rivière
213 est difficile à recueillir, et les exemplaires dans la population des Grands Lacs et du
214 haut Saint-Laurent sont particulièrement difficiles à recueillir en raison de leur rareté
215 dans le Sud de l'Ontario. Cependant, les méthodes d'échantillonnage améliorées et les
216 relevés mieux ciblés ont donné lieu à plusieurs cueillettes récentes dans cette région.
217 En normalisant ces méthodes et relevés, on peut établir des comparaisons de la
218 situation des populations dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce et une
219 surveillance constante peut être mise en œuvre là où la présence de l'espèce est
220 connue. On devrait encourager la participation des communautés et organisations
221 autochtones locales durant tout le processus. Suivant leur disponibilité et comme il
222 convient, les connaissances écologiques traditionnelles sur le dard de rivière
223 (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) pourraient être utiles pour
224 éclairer les efforts d'inventaire et mieux comprendre l'espèce, ses menaces et toute
225 tendance décelée durant les activités de surveillance. En plus de combler les lacunes
226 dans les connaissances, une étude sur nécessité et la faisabilité d'augmenter les
227 populations existantes grâce à des techniques de gestion des populations
228 supplémentaires, comme les programmes d'élevage en captivité et de remise en liberté,
229 soutiendra l'évaluation et la mise en œuvre des futurs efforts de rétablissement.

230 **Mesures:**

231 1. **(Hautement prioritaire)** Élaborer et mettre en œuvre un protocole
232 normalisé dans le but d'inventorier et de surveiller le dard de rivière
233 (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) et, dans la
234 mesure du possible, coordonner les efforts pour les autres espèces
235 en péril présentes dans le même écosystème. Les mesures
236 comprennent ce qui suit :

237 ○ vérifier la situation de l'espèce dans l'habitat actuel et
238 historique;

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement du Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) en Ontario

- 239 ○ surveiller les changements dans l'abondance, la répartition
240 et les conditions de l'habitat là où la présence de l'espèce
241 est connue.
- 242 2. Rechercher les besoins en matière d'habitat de toutes les étapes
243 du cycle de vie et les importantes caractéristiques du cycle vital (p.
244 ex. période de frai), afin d'éclairer les efforts de rétablissement.
- 245 3. Étudier la gravité et l'étendue des menaces connues, telles que
246 l'envasement et la sédimentation, la charge en éléments nutritifs, le
247 ruissellement de polluants, le dragage et les menaces potentielles
248 comme les espèces envahissantes, dans l'habitat actuel et
249 historique.
- 250 4. Examiner la nécessité et la faisabilité d'augmenter l'espèce là où le
251 dard de rivière (populations des Grands Lacs et du Saint-Laurent)
252 se trouve actuellement. Les mesures pourraient comprendre les
253 suivantes :
- 254 ○ évaluer si les menaces actuelles peuvent être
255 suffisamment atténuées ou renversées afin de permettre
256 une augmentation couronnée de succès;
- 257 ○ entreprendre une analyse de la viabilité de la population
258 pour les populations qui existent encore;
- 259 ○ évaluer la faisabilité de l'élevage en captivité et de
260 remise en liberté, y compris désigner les populations
261 sources potentielles.

Secteurs d'intervention: Gestion de l'habitat et des menaces

Objectif: Maintenir ou améliorer la qualité de l'habitat du dard de rivière
(population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) en Ontario
en atténuant les menaces.

267 Le dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) se trouve
268 dans les paysages fortement aménagés dans le Sud de l'Ontario et fait face à plusieurs
269 menaces provenant de l'aménagement continu, des modifications du rivage (y compris
270 l'artificialisation de la berge et le dragage) et de la pollution permanente qui peuvent
271 endommager ou détruire l'habitat de cette espèce. Alors que l'on étudie les besoins
272 particuliers en habitat et le cycle vital (et les menaces connexes) de cette population, la
273 mise en œuvre concertée des mesures visant à atténuer les menaces et à gérer
274 l'habitat de manière efficace soutiendra la protection et le rétablissement de l'espèce.

275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290

Actions:

5. **(Hautement prioritaire)** Réduire au minimum les menaces dans l'habitat de l'espèce et aux alentours par des activités et la surveillance de leur efficacité. Ces activités comprennent :
- la mise en œuvre de techniques de stabilisation du rivage naturel en vue de prévenir la sédimentation causée par l'érosion;
 - l'élaboration et la mise en œuvre de plans agroenvironnementaux et de plans de gestion des éléments nutritifs;
 - l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour de pratiques exemplaires de gestion en vue d'éclairer les opérations de dragage et les techniques visant à réduire l'atterrissement, la turbidité, la charge en éléments nutritifs et le ruissellement de polluants.

291
292
293
294

Secteurs d'intervention: Sensibilisation

Objectif: Accroître le niveau de sensibilisation et de participation du public à la protection et au rétablissement du dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent).

295
296
297
298
299
300
301
302
303

L'habitat du dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) dans le Sud de l'Ontario est utilisé par les résidents, les touristes et les entreprises aux fins de navigation et de loisirs. Cette zone est également entourée de terres autochtones, de champs agricoles, de fermes d'élevage et de sites de développement résidentiel et commercial. Accroître la sensibilisation à cette espèce, y compris aux menaces potentielles telles que les espèces envahissantes, et encourager des efforts concertés et coordonnés parmi les communautés et organisations autochtones, les organismes, les intervenants et les représentants du public aideront à assurer l'efficacité et l'efficacé des efforts de protection et de rétablissement.

304
305
306
307
308
309
310

Mesures:

6. Collaborer avec les communautés et organisations autochtones, les propriétaires fonciers, les responsables de la gestion des terres et les partenaires de la conservation afin d'accroître la sensibilisation au dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) auprès des personnes qui participent aux activités agricoles, d'intendance, de pêche et de modification du

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement du Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) en Ontario

- 311 rivage dans l'aire de répartition de l'espèce en diffusant de
312 l'information sur ce qui suit :
- 313 ○ la manière d'identifier l'espèce;
 - 314 ○ les besoins en habitat de l'espèce;
 - 315 ○ la protection dont bénéficient l'espèce et son habitat en vertu
316 de la LEVD;
 - 317 ○ les mesures qui peuvent être prises pour éviter ou réduire au
318 minimum les incidences sur l'espèce et son habitat.
- 319 7. Entreprendre des travaux qui s'alignent sur des programmes
320 provinciaux actuels en vue d'accroître la sensibilisation aux
321 espèces envahissantes (p. ex. le Programme de sensibilisation aux
322 espèces envahissantes de l'Ontario) en Ontario et mettre en œuvre
323 des mesures visant à prévenir la propagation d'espèces
324 envahissantes ainsi qu'à intervenir et à gérer la situation en cas de
325 propagation.

326 **Mise en œuvre des mesures**

327 Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise
328 en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter de
329 leurs propositions de projets liés à la présente déclaration avec le ministère des
330 Richesses naturelles et des Forêts. Le ministère peut aussi conseiller ses partenaires à
331 l'égard des autorisations exigées aux termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet.
332 La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble
333 des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des
334 partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des
335 mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout là où les déclarations du
336 gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent.

337 **Évaluation des progrès**

338 Aux termes de la LEVD, le gouvernement doit évaluer l'efficacité des mesures de
339 protection et de rétablissement visant une espèce au plus tard cinq ans après la
340 publication de la présente déclaration en réponse au programme de rétablissement.
341 Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications sont nécessaires pour en
342 arriver à protéger et à rétablir l'espèce.
343

Ébauche de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement du Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) en Ontario

344 **Remerciements**

345 Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du
346 Programme de rétablissement pour le dard de rivière (*Percina shumardi*) (populations
347 des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)) en pour leur dévouement en ce qui a trait à
348 la protection et au rétablissement des espèces en péril.

349 **Renseignements supplémentaires**

350 Consultez le site Web des espèces en péril à ontario.ca/especesenperil
351 Communiquez avec votre [bureau de district du MRNF](#)
352 Communiquez avec le Centre d'information sur les ressources naturelles
353 1 800 667-1940
354 ATS 1 866 686-6072
355 mnr.nric.mnr@ontario.ca
356 ontario.ca/mrnf